



**JURY 17/05/2005**

**Contact : Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande**

**Porteur du projet : Hubert Saint, Président**

**Tel : 02.35.37.23.16**

**Titre : Agenda 21 local du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande**

### **Introduction**

Créé en 1974, le Parc naturel des Boucles de la Seine Normande s'étend sur 69 000 m<sup>2</sup>, regroupe 72 communes et deux villes portes (Rouen et Le Havre). La Charte du Parc, adoptée par décret ministériel le 4 avril 2001, fixe les orientations du Parc, son organisation et ses moyens pour la période 2001-2011. Elle est constituée de 3 lignes directrices :

- faire de la Vallée de Seine un territoire de développement durable,
- ménager le territoire par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- placer l'homme au cœur du Parc et positionner le Parc au cœur de la région.

Sur cette base, le Parc des Boucles de la Seine Normande s'est engagé dans une démarche Agenda 21 en septembre 2003.

### **1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :**

Le plan d'actions Agenda 21, fixé pour une période de 3 ans, s'articule autour de 4 projets fédérateurs à dominante environnementale :

- management environnemental,
- efficacité énergétique,
- gestion des déchets,
- prise en compte de l'environnement dans l'architecture et les documents d'urbanisme.

Les 3000 entreprises industrielles, artisanales et agricoles, les 72 collectivités locales et les 2 villes portes du territoire représentent le public visé, de manière prioritaire, par l'Agenda 21. Elles bénéficient au travers de cette démarche d'un appui technique pour la mise en œuvre d'actions. Des outils (diagnostic environnemental, méthode de concertation, ...) sont développés par le Parc pour accompagner les PME-PMI et les gestionnaires de zones d'activités dans leur stratégie de développement durable. Au-delà de ses compétences, le Parc consacre 1/3 de ses orientations sur l'efficacité sociale du territoire, principalement sur les thèmes de l'accessibilité et de l'insertion.

<b>Evaluation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
-------------------	----------	----------	----------	----------

### **2/La gouvernance :**

#### **Diagnostic du territoire :**

Des groupes de travail thématiques ont été mis en place pour structurer l'Agenda 21 autour des attentes des acteurs du territoire. Ces groupes sont composés des élus du Parc et des collectivités impliquées dans le syndicat mixte, des techniciens et agents territoriaux, des décideurs socio-économiques et des habitants. Par ailleurs, des entreprises artisanales et industrielles ont été auditionnées entre 1998 et 2002 par la mission Eco-développement

Cette phase d'état des lieux a permis de définir les quatre projets fédérateurs de l'Agenda 21 local du Parc ainsi que les programmes d'actions spécifiques liés à chacun de ces thèmes.

#### **Plan de communication :**

L'ensemble de l'équipe technique du Parc est informée et mobilisée autour de la démarche Agenda 21 local au travers des réunions d'équipes, de sessions d'informations et des outils de communication interne (réseau intranet, affichage,...). Le « grand public » et les entreprises du territoire sont également sensibilisés : site Internet, lettres d'information spécifique, articles de presse, ...

#### **Suivi et évaluation des actions :**

Le suivi des actions est mené par un Comité Technique constitué des différents responsables d'actions et du chargé de mission en charge du suivi de l'Agenda 21 local. Celui-ci se réunit tous les 3 à 4 mois pour faire un point sur l'avancement du programme en se basant sur les éléments fournis par ces

fiches d'actions. L'outil d'évaluation se présente sous la forme d'une fiche de questionnaire quantitatif et qualitatif.

<b>Evaluation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
-------------------	----------	----------	----------	----------

### **3/La mobilisation des acteurs et partenaires :**

Un certain nombre d'acteurs ont été associés à l'élaboration de l'Agenda 21 :

- 400 personnes ont été mobilisées lors des 23 réunions publiques thématiques et géographiques.
- 65 entreprises ont été auditées.

Par ailleurs de nombreux partenaires contribuent à la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21 :

- Le partenaire financier principal est le programme européen FEDER.
- Les partenaires techniques et financiers :
  - L'ADEME Haute Normandie dans le cadre du Contrat ATEnEE.
  - Les Chambres consulaires, le Conseil Régional, EDF, l'Agence de l'Eau Seine Normandie,...
  - Le réseau de 44 Parcs naturels régionaux, en lien avec la Fédération des Parcs.
  - la DRT (Direction du Travail) de Haute-Normandie

<b>Evaluation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
-------------------	----------	----------	----------	----------

### **4/ Le caractère novateur de la démarche :**

Les PNR représentent 15% du territoire. Ce premier Agenda 21 de Parc, en tant que démarche structurante du territoire régional, est à mutualiser au sein de la Fédération des Parc Naturels.

<b>Evaluation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
-------------------	----------	----------	----------	----------

### **5/ Les acquis effectifs :**

En tout, 28 actions ont été programmées sur la période 2003-2005.

Certaines actions menées en 2003 et 2004 montrent des résultats probants :

- création d'un outil de prédiagnostic environnemental, gratuit et confidentiel, qui permet aux entreprises de faire un point sur leur situation environnementale (eau, déchets, énergie...).
- accompagnement des gestionnaires des zones d'activités dans l'audit et la certification environnementale : ISO 14001, éco-audit.
- organisation du concours Eco Trophée 2003, qui récompense les entreprises du Parc ayant mis en place des actions en faveur de l'environnement à travers 4 catégories : Industrie, Artisanat, Agriculture, Tourisme.
- création du « Label Tourisme et Handicap » qui vise à mettre en valeur les entreprises touristiques qui prennent en compte l'accessibilité des handicapés.
- intégration de 7000 jeunes aux actions proposées par l'« association pour l'animation » dans le Parc.
- création de 10 emplois, dans le cadre de contrats emplois solidarité ou consolidés spécifiquement, pour lutter contre les pollutions dues au cortège d'objets flottants qui se déposent sur les berges de la Seine.

<b>Evaluation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
-------------------	----------	----------	----------	----------

### **Commentaires :**